CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé Occitanie

Distribution de : JAVOLS

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

Mende, le jeudi 17 septembre 2026

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain				Laboratoire											
						Bactériologie					Physico-chimie						
		Chlore libre	Chlore total	pH	Temp. de l'eau	Bact. coli-formes	Esché-richia coli	Flore à 22°C	Flore à 37°C	Entéro-coques	Conduc-tivité	Chlorates	Amo-nium	Nitrites	Nitrates	Dureté	Turbi- dité
		mg(Cl2)/L	mg(Cl2)/L	unité pH	°C	n/(100mL)	n/(100mL)	n/mL	n/mL	n/(100mL)	µS/cm	µg/L	mg/L	mg/L	mg/L	°f	NFU
JAVOLS HABITATION PARTICULIERE	09/09/2026 LDA48	0,05	0,09	6,3	19,9	0	0	<1	2	0	82	280	0,018	<0,01	2,2	1,6	0,34
Limites de qualité en gras	maximum			*9*		*0*	**0**			**0**	*1100*	**700**		**0,1**	**50**		**1**
Références de qualité en italiques	minimum			*6,5*							*200*						

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.
Il faut noter la présence excessive de chlorates et le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

La teneur mesurée en chlorates en lien avec le dispositif de traitement est supérieure à la limite de qualité de 250 µg/L. Une information spécifique de la situation a d'ores et déjà été transmise au responsable du réseau de distribution. Aucune mesure sanitaire n'est imposée tant que la teneur en chlorates reste inférieure à 700 µg/L conformément à la note de la Direction Générale de la Santé en date du 28 avril 2026.
Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Contrôler les conditions d'entreposage, comme la température, la durée d'entreposage, la présence de lumière ultraviolette, la concentration de la solution et la présence de métaux de transition, influent sur la formation d'ions chlorate dans les solutions d'hypochlorite.
Une analyse de confirmation sera réalisée ultérieurement par nos soins lorsque les actions réalisées pour rétablir la qualité de l'eau seront terminées, afin de vérifier l'efficacité de ces mesures.
En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.